

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (S.P.L.A.)
LYON-CONFLUENCE**

Maître d'ouvrage

Enquête Publique

***Relative à «l'aménagement du bas-port Rambaud à
LYON 2^{ème} entre le cours Bayard et la place
Gensoul »***

Du 14 janvier 2013 au 15 février 2013

CONCLUSIONS ET AVIS

Mars 2013

SOMMAIRE

Page

CHAPITRE I – CONCLUSIONS MOTIVEES	2
<hr/>	
1.1. Le contexte global	2
1.2. Observations générales	2
1.2.1. Affichages et insertions dans la presse	2
1.2.2. Information - concertation	3
1.2.3. Les échanges avec le Commissaire-enquêteur	3
1.2.4. La participation aux permanences et à l'enquête	3
1.3. Le projet du quai Rambaud	4
1.3.1. Un enjeu d'agglomération	4
1.3.2. Rappel des pièces du dossier	4
1.3.3. Les appréciations du Commissaire-enquêteur	4
1.4. Les secteurs particuliers du projet	6
1.4.1. L'ancien port de l'Occident et les 3 ponts	6
1.4.2. L'amphithéâtre de verdure et les abords du quai Rambaud	6
1.5. Le bilan	7
1.5.1. Les aspects économiques	7
1.5.2. Les aspects environnementaux	8
1.5.3. L'aspect social	8
1.5.4. L'Art Public	9
CHAPITRE II – AVIS DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR	10
<hr/>	
2.1. L'avis du Commissaire-enquêteur	10
2.2. Les réserves	10
2.3. Les recommandations	11

CHAPITRE I – CONCLUSIONS MOTIVEES

1.1. LE CONTEXTE GLOBAL

En 2012, la Communauté Urbain de LYON a engagé des travaux importants dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Directeur des « Rives de Saône » comportant six secteurs avec en remontant vers l'amont :

- la promenade du Défilé
- le bas-port du quai Gillet
- le chemin Nature
- l'ancienne écluse de Caluire-et-Cuire
- la promenade de Fontaines-sur-Saône
- la promenade de Rochetaillée-sur-Saône

Le débouché de la passerelle du Palais de Justice s'est ajouté aux six secteurs initiaux et le dossier du « quai Rambaud, entre le cours Bayard et la place Gensoul » vient faire la jonction avec la Confluence.

A terme, c'est donc un itinéraire de promenade de 25 kilomètres qui va être concerné.

Le Maître d'ouvrage du présent dossier, la S.P.L.A. LYON-Confluence a donc demandé la prescription d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, Livre II – Titre 1^{er}, article L.122-1, L.123-1, R.123-1 à R.123-27, en vue d'être autorisée à réaliser les travaux d'aménagement du quai Rambaud entre le Cours Bayard et la place Gensoul sur le territoire de LYON 2^{ème} arrondissement.

J'ai été désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON en date du 4 octobre 2012 sous la référence E.12000272/69 et l'arrêté de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 5 décembre 2012 a défini les modalités (10 articles) de cette enquête publique.

1.2. OBSERVATIONS GENERALES

1.2.1 Affichages et insertions dans la presse

➤ Les affichages

Le Commissaire-enquêteur a contrôlé les affichages à la Mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon et le long du site du quai Rambaud où le Maître d'ouvrage a fait procéder à des affichages complémentaires, bien visibles, sur le quai haut et sur quai bas.

Monsieur le Maire d'arrondissement a établi un certificat d'accomplissement de la formalité et la S.C.P. Françoise Bonnefoi-Lanfrey et François Parado, Huissiers de justice associés, a dressé un procès-verbal de constat le 9 janvier 2013 ; le Commissaire-enquêteur a été destinataire de ces pièces.

➤ Les insertions dans la presse -

Elles ont été faites dans deux journaux de large diffusion : « Le Progrès » et « L'Essor ». Les contrôles ont été faits, les dates ont été scrupuleusement respectées, 15 jours avant et dans les 8 premiers jours de l'enquête.

1.2.2. Information – Concertation

Le Commissaire-enquêteur a pu constater que d'importants efforts ont été faits sur plusieurs années pour l'information du public et la concertation avec les différents partenaires.

Des réunions ont été organisées avec les concepteurs et le Maître d'ouvrage ; le Conseil de quartier de Perrache-Confluence, les associations, les activités présentes sur le site ont toutes participé à des échanges.

La Maison de la Confluence et le Pavillon des Rives de Saône ont constitué – et constituent toujours – des sources d'informations et d'échanges.

Enfin, Internet offre également des informations sur le dossier du quai Rambaud.

Des insuffisances ont toutefois été notées au cours des permanences du Commissaire-enquêteur, notamment pour les responsables de certaines activités qui ont changé : le POP ...

1.2.3. Les échanges avec le Commissaire-enquêteur

- Le Maître d'ouvrage la S.P.L.A. LYON-Confluence a eu des échanges réguliers avec le Commissaire-enquêteur en particulier le 8 janvier 2013 pour la présentation de l'ensemble du projet « quai Rambaud » avec visite des lieux. D'autres échanges ont eu lieu en cours d'enquête et dès le 19 février 2013, le Commissaire-enquêteur remettait la synthèse des observations au Maître d'ouvrage, la clôture de l'enquête ayant eu lieu le vendredi 15 février 2013.
- Les autres échanges du Commissaire-enquêteur
En fonction de la progression de l'enquête, le Commissaire-enquêteur a rencontré successivement, pour compléter ses demandes d'informations ou échanger sur les points sensibles de cette enquête :
 - *Les services des Voies Navigables de France* le 1^{er} février 2013 : Mme Frédérique VILLIERS et M. Nicolas CHARTRE.
 - *La DREAL – Unité Territoriale de la rue Roger Salengro à Villeurbanne* le 14 février 2013 : M. Pascal BRIVADIER.
 - *Des riverains des bords de Saône, exerçant une activité*, le 18 février 2013, M. Bruno COSSIAUX de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale et M. Gilles DECARPENTERIE gérant de la SARL.
 - *Monsieur le Maire du 2^{ème} arrondissement de LYON* le 25 février 2103 : M. Denis BROLIQUIER.

1.2.4. La participation aux permanences et à l'enquête

L'enquête a débuté le 14 janvier 2013. Il y a eu des visiteurs à chacune des 4 permanences, la dernière étant la plus chargée avec même un débordement d'horaire. Au total 16 observations ont été inscrites sur le registre avec parfois une démultiplication des sujets (jusqu'à 10) et 1 lettre remise lors de la clôture le 15 février 2013

Cette enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions, toutes les personnes qui le souhaitaient ont été reçues.

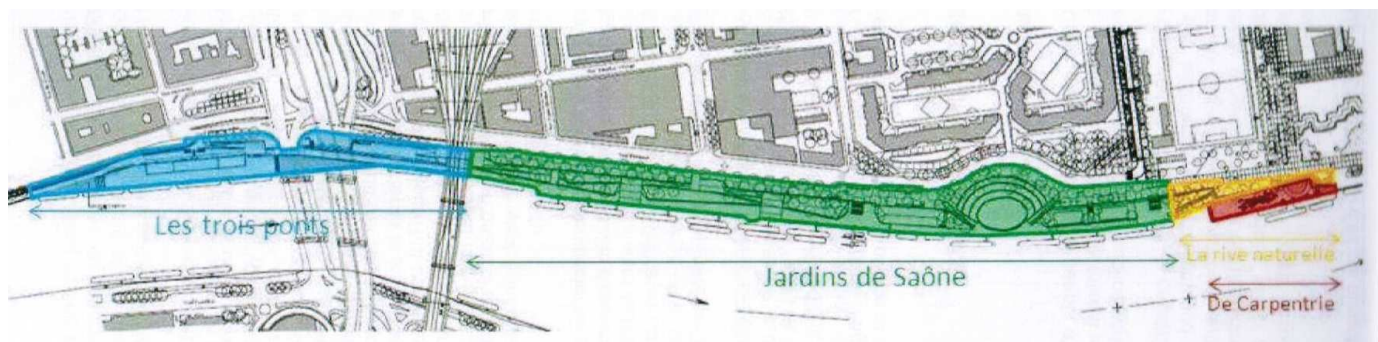
1.3. LE PROJET DU QUAI RAMBAUD (cf. aussi Rapport §1.5)

1.3.1 Un enjeu d'agglomération

Le projet du quai Rambaud fait partie intégrante d'un projet de beaucoup plus grande envergure. « Les Rives de Saône » visant à « rendre la Saône aux habitants, à leur proposer une nouvelle forme d'art de vivre, au plus près de l'eau » grâce à des aménagements très variés, complémentaires, innovants (Art public) pour la réhabilitation de 50 kilomètres de rives de Saône, entre la Confluence avec le Rhône et Neuville-sur-Saône en amont.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement du quai Rambaud est différente de celle des autres sites : c'est la S.P.L.A LYON-Confluence qui est Maître d'ouvrage, car cet aménagement est inscrit au programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) 1 Confluence.

Plan de localisation du site du quai Rambaud et du bas-port



Source : Etude d'impact – page 28
ARTELIA – AZR.415 1808 octobre 2012

1.3.2 Rappel des pièces du dossier (cf. aussi Rapport § 1.4)

Le dossier soumis à l'enquête comprend les pièces suivantes :

- ✓ Pièce 1 : Dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement
- ✓ Pièce 2 : L'Etude d'impact sur l'environnement
- ✓ Pièce 3 : Addendum au dossier d'étude d'impact
- ✓ Pièce 4 : Annexes au dossier d'étude d'impact
- ✓ Pièce 5 : Dossier d'enquête publique
- ✓ Pièce 6 : L'avis de l'Autorité Environnementale
- ✓ Pièce 7 : Bilan des procédures de débat-public, concertation

1.3.3 Les appréciations du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire-enquêteur a trouvé que ce dossier était très bien structuré.

L'étude d'impact sur l'environnement et ses annexes constituent les pièces majeures du dossier présentant, selon les dispositions du Code de l'Environnement :

- Un résumé non technique, bien illustré, facile à lire pour avoir une première vision d'ensemble du projet dans son contexte.

- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement qui est particulièrement détaillée pour les milieux physiques, naturels et humains, à juste titre d'ailleurs, étant donnée la sensibilité des rives de Saône, même si le secteur du quai Rambaud est anthropique. Une synthèse et une hiérarchie des enjeux s'avèrent très utiles dans le cadre de l'enquête.
- La présentation du projet et les raisons pour lesquelles il a été choisi, avec un rappel du contexte d'agglomération dans lequel il s'insère, des opérations de LYON-Confluence et le détail du projet « quai Rambaud » avec ses différentes séquences d'aménagement.
- L'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et mesures envisagées pour supprimer réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.
C'est un chapitre très détaillé, rigoureux et répétitif dans sa construction avec : la phase travaux, la phase après travaux et à chaque fois, les effets, les mesures et les effets résiduels.
Une estimation des dépenses (sommaire) et une synthèse des impacts et mesures figurent en fin de chapitre.
- L'analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement termine le dossier, avec les milieux physiques, naturels, humains et les difficultés rencontrées.

Le Commissaire-enquêteur signale au Maître d'ouvrage et à ses concepteurs quelques points qui seraient à rectifier ou à compléter :

- Page 121-3.12 - Phasage surprenant : inauguration en 2013 du bas-port Rambaud.
- Pages 125 et 127 – Un point important, l'accès P.M.R., non indiqué sur l'illustration de la « séquences des 3 ponts ».
- Page 128 :
 - *Passerelle supprimée à tort semble-t-il : erreur à rectifier.*
 - *8 ducs d'albe inscrits au programme, mais il semblerait que non pour la suite.*
 - *8 jeux de boules en quai haut avec le club-house d'après les échanges en cours d'enquête.*
- Page 137-3.3.2. Projet d'art public : absence regrettable dans le cadre de cette enquête. C'est tout de même le fil rouge artistique très original du projet directeur.
- Pages 141 à 144 – Milieu physique-terrassement : grande hétérogénéité des cubatures inscrites **pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers de m³ d'écart.** Cette observation est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un poste coûteux avec des évacuations, pour partie, en CET spécialisés 2 et 3.
- Page 153 – Transport solide et hydromorphologie : la correction à bien été notée dans l'addendum : **faibles** au lieu de modérés figurant dans l'étude d'impact.
- Pages 157 et 158 – 4.1.5.2.1. Effets : un copier-coller à rectifier : 2 fois le même texte.
- Page 194 – 4.5. – Estimation des dépenses : la faiblesse informative du tableau est soulignée : un détail par grands postes serait le bienvenu avec logiquement les coûts estimés des remises en état après le passage des crues de la Saône.

Ces rectification ou compléments proposés par le Commissaire-enquêteur ne remettent nullement en cause la qualité globale des études et la présentation du dossier.

1.4. LES SECTEURS PARTICULIERS DU PROJET

A l'issue de cette enquête publique et des nombreux échanges qu'elle a suscités, le Commissaire-enquêteur retient deux secteurs plus particulièrement dans ses conclusions.

1.4.1 L'ancien port de l'Occident et les 3 ponts

L'ancien port de l'Occident avec des locaux gérés par V.N.F. est le seul site du programme d'aménagement du quai Rambaud qui comporte à la fois des locaux destinés à des activités économiques, avec des aires de stationnement dédiées et des accès spécifiques.

Les établissements installés ont signé avec V.N.F. des Conventions d'Occupation Temporaires (COT), dont la date d'expiration est lointaine (2029), soit dans 16 ans.

Pour le Commissaire-enquêteur, il est bien évident que le projet d'aménagement du quai Rambaud soumis à enquête publique, avec comme objectif affirmé, la suppression des aires de stationnement des 3 ponts, liées aux activités économiques, va totalement à l'encontre des droits consentis dans les COT aux établissements installés.

Cela pose, de fait, le problème d'un réexamen au fond de la situation actuelle avec l'ensemble des partenaires : une vraie concertation est indispensable à ce sujet.

Le Commissaire-enquêteur attire aussi l'attention pour ce secteur si particulier, hautement stratégique et à fortes potentialités, que l'on ne peut faire l'économie d'une réflexion plus globale, transversale sur le devenir non seulement de l'ancien port de l'Occident dans le cadre de cette promenade des « Rives de Saône » mais aussi sur le quai Joffre, la place Gensoul et les jonctions nord-sud, Presqu'île-Confluence.

Il y a des opportunités et l'enjeu consisterait à imaginer, aux abords des quais Joffre-Rambaud et des îlots limitrophes, une liaison nord-sud de qualité, à caractéristiques urbaines, facile de lecture, confortant sur ce flanc ouest l'idée déjà développée dans le dossier (pages 81 et 82) pour la liaison, axiale cette fois, entre la place des Archives et la place Carnot.

Le stationnement futur des véhicules serait à inclure aussi dans cette réflexion globale à relativement court terme, surtout si "L'Anneau des Sciences" devait prendre corps.

1.4.2 L'amphithéâtre de verdure et les abords du quai Rambaud haut

Cette séquence du quai Rambaud, bas-port et quai-haut, va devenir particulièrement stratégique dans le cadre de ce projet d'aménagement et du devenir des îlots limitrophes, partie intégrante de la Confluence.

Le Commissaire-enquêteur attire l'attention sur les différences, souvent soulignées au cours de l'enquête entre :

- Les éléments de programme indiqués dans les pièces du dossier,
- et la fluctuation des réflexions complémentaires avec de nouvelles traductions qui tendent à sortir du cadre initial, ce qui se comprend tout à fait dans un tel contexte.

Les 8 jeux de boules lyonnaises, le tracé du futur quai Rambaud, le respect (ou non) de l'emprise actuelle de l'amphithéâtre de verdure, l'accès des P.M.R. et le stationnement des véhicules en surface entrent dans cette dynamique de mise au point du dossier.

1.5. LE BILAN

Après l'étude du dossier et la tenue des 4 permanences dans le cadre de cette enquête publique, avec ses nombreux contacts, après plusieurs entretiens complémentaires avec les parties prenantes de ce grand projet d'aménagement « Rives de Saône - séquence du quai Rambaud », le Commissaire-enquêteur, pour étayer son avis a tiré un bilan sous plusieurs aspects importants et significatifs :

- **économique**
- **environnement**
- **social**
- **et artistique**

en mettant en évidence pour chacun d'eux, les points positifs et à l'inverse les points plutôt négatifs ou de vigilance.

1.5.1 Les aspects économiques

Les points positifs majeurs : ils concernent surtout la reconquête qualitative de la rive gauche de la Saône sur un linéaire de plus de 1 kilomètre.

Les points positifs majeurs	Observations
1) <u>L'engagement de travaux d'investissement considérables</u> : près de 8 millions d'euros en valeur H.T. octobre 2012.	
2) <u>La création de l'équivalent de 64 emplois</u> sur une période de 15 mois environ	⇒ Attractivité renforcée de l'itinéraire
3) <u>La mise en valeur des activités fluviales, événementielles et la reconquête des franges du quai Rambaud</u> : commerces, services, équipements.	
4) <u>L'image du 2ème arrondissement, de la Ville de LYON et du Grand LYON</u> va bénéficier des synergies « Rives de Saône – Rives du Rhône ».	⇒ Au niveau international : un nouvel atout à exploiter ⇒ Au niveau national : une originalité à faire connaître.

Les points négatifs ou de vigilance , ils concernent surtout :

- Les activités économiques de l'ancien port de l'Occident qui disposent actuellement avec V.N.F. de Convention d'Occupation Temporaire(COT) qui courent jusqu'en 2029. C'est le point le plus difficile et unique sur l'ensemble du parcours.
- Les incidences pour conserver le bon fonctionnement des autres activités fluviales et événementielles avec en particulier l'accès au quai bas des prestataires de services, des exposants lors des salons ...
- La suppression du stationnement des véhicules des habitants des péniches-logements et des titulaires de COT à l'ancien port de l'Occident en particulier.

- En phase travaux : la concertation régulière entre les entreprises et les riverains devra faire l'objet d'une grande vigilance pour minimiser les impacts et nuisances des travaux.

1.5.2 Les aspects environnementaux

Les points positifs s'avèrent nombreux tant les mutations par rapport à la situation actuelle de la rive gauche de la Saône sont considérables.

Les points positifs majeurs	Observations
1) <u>La mise en valeur paysagère</u> affirmée d'un nouvel itinéraire de promenade, actuellement hétérogène et colonisé par les voitures.	⇒ Jonction stratégique Presqu'île, Perrache et Confluence pour les piétons.
2) <u>Le quai Rambaud, nouvel élément d'un projet directeur global de requalification</u> : « Rives de Saône ».	⇒ Sur plus de 25 km entre la Confluence et Neuville-sur-Saône.
3) <u>L'écoulement des crues de la Saône</u> : impacts très faibles des travaux à négligeables, au droit du quai Rambaud.	
4) <u>La ligne d'eau de la Saône</u> : pas d'effet sur la navigation.	⇒ Au droit du quai Rambaud, la ligne d'eau est aussi régulée par le barrage de Pierre-Bénite
5) <u>L'environnement et les usages des bords de Saône seront améliorés</u> : espaces ouverts, aires de détente, loisirs, sports.	
6) <u>La faune, la flore, les habitats</u> : impacts très limités et protection des rubanées émergés (sparganium emersum), espèce protégée ;	⇒ Le secteur est très anthropique, pas de ripisylve.
7) <u>Un dispositif de suivi pour le projet d'aménagement</u> du quai Rambaud et mis en place.	⇒ En conformité avec le suivi du Projet Directeur des « Rives de Saône ».
8) <u>La prise en compte du patrimoine</u> historique, culturel et paysager et du cadre légal de l'archéologie préventive.	⇒ Abords du monument historique : Hôtel Terminus.

Les points négatifs ou de vigilance concernent plus spécialement :

- Les impacts des crues de la Saône qui peuvent affecter les bordures plusieurs semaines par an avec remise en état à chaque fois.
- L'augmentation des nuisances sonores, en phase chantier (battage de pieux ...) ou avec l'augmentation de la fréquentation des berges de la Saône.
- Pour la réalisation des aménagements, l'obtention par le Maître-d'ouvrage auprès de V.N.F. de Conventions d'Occupation Temporaire (COT) permettant alors d'engager les travaux ; il s'agit là d'une vigilance majeure.

1.5.3 L'aspect social

Les points positifs du projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Les points positifs majeurs	Observations
1) <u>Des efforts d'information et de concertation</u> avec de multiples partenaires. 2) <u>Le choix d'ouvrir cette promenade à tous</u> , aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite). 3) <u>Dans le cadre des travaux</u> : des actions d'insertion sociale, avec l'embauche de personnes en difficulté seront réalisées. 4) <u>La mixité sociale</u> : ces aménagements vont contribuer aux échanges entre les différentes strates de la population.	⇒ Choix très bien perçu. ⇒ Un nouvel « art de vivre » les bords de Saône

Des vigilances sont aussi à signaler :

- Les nuisances liées aux bruits, lors d'événements festifs ou les nuits.
- Les modalités d'appropriation des lieux avec d'éventuels risques de « débordements ».

1.5.4 L'Art Public

Dans la conception même du Projet Directeur d'Aménagement des « Rives de Saône », un fil rouge artistique a été imaginé dès le départ avec des œuvres d'art originales jalonnant la promenade sur l'ensemble de l'itinéraire.

Pour la séquence du quai Rambaud, le projet « d'Art Public » n'a pas été finalisé pour le déroulement de l'enquête publique : c'est bien dommage, le Commissaire-enquêteur regrette vivement cette lacune dans un site particulièrement sensible.

Deux indications toutefois, reprises du rapport ci-dessus :

- *le lieu choisi : les 3 ponts,*
- *et l'utilisation de la lumière,*

avec pour perspectives d'améliorer le franchissement de cette séquence ingrate et d'atténuer les effets actuels de coupure physique et psychologique.

CHAPITRE 2 – AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

2.1. L'AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Pour formuler son avis, le Commissaire-enquêteur a considéré les éléments suivants :

- La concertation-communication au cœur des études avec les différents partenaires et les pôles d'information : la Maison de la Confluence, le Pavillon des Rives de Saône et Internet,
- Les pièces du dossier avec notamment une étude d'impact sur l'environnement, complète, soignée et argumentée d'annexes très utiles pour la maîtrise globale du projet,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur le dossier déposé par le Maître d'ouvrage pour la recevabilité et l'ajout d'un addendum au dossier, en réponse,
- Le respect de la notion de compatibilité du projet « quai Rambaud » avec le Plan Local d'Urbanisme du Grand LYON et des dispositions supra-communales : PERI (inondation) SDAGE (Gestion de l'Eau), PDU (Déplacements) ...,
- Le bon déroulement de l'enquête publique : toutes les personnes, associations ou entreprises d'activités professionnelles qui souhaitaient rencontrer le Commissaire-enquêteur ont pu le faire et exprimer leurs observations,
- Les réponses apportées par le Maître d'ouvrage à la synthèse des observations présentée par le Commissaire-enquêteur le 19 février à S.P.L.A. LYON-Confluence,
- Les avis du Conseil de LYON 2^{ème} arrondissement (défavorable) et du Conseil Municipal de la Ville de LYON du 11 mars 2013 (favorable),
- Les échanges complémentaires à l'initiative du Commissaire-enquêteur,
- Les conclusions motivées développées au chapitre 1 ci-dessus,

et émet **UN AVIS FAVORABLE** au projet d «Aménagement du bas-port Rambaud à LYON 2^{ème}, entre le cours Bayard et la place Gensoul ».

Cet **avis favorable** est toutefois assorti de **deux réserves** et **deux recommandations**.

2.2. LES RESERVES

Le Commissaire-enquêteur estime leur prise en compte indispensable dans le dossier final du Maître d'ouvrage S.P.L.A. LYON-Confluence.

Réserve n° 1 - L'ancien port de l'occident : reprendre une concertation active avec l'ensemble des partenaires dont V.N.F., gestionnaire du site, pour faire ressortir les points de blocage, les éléments de souplesse et les éventuelles négociations pour permettre d'avancer par rapport à la situation actuelle, d'une façon équilibrée.

Réserve n° 2 - Finaliser les éléments de programme, car le dossier présenté à l'enquête publique, ne semble pas refléter complètement le projet, exemples : les 8 jeux de boules (position), la passerelle (à conserver), les ducs d'albe (à supprimer), le projet d'Art Public (à élaborer), l'amphithéâtre de verdure (maintien ou non de son périmètre ?) ...

2.3. LES RECOMMANDATIONS

A la différence des réserves qui s'imposent au Maître d'ouvrage, les recommandations ci-dessous semblent pertinentes au Commissaire-enquêteur pour améliorer le projet, répondre aux attentes sans pour autant porter atteinte à l'économie générale du projet quai Rambaud.

Recommandation n°1- Les deux escaliers monumentaux

A la place des escaliers actuels, monumentaux certes mais inadaptés, pas aux normes, voire dangereux (chutes), la proposition d'escaliers métalliques notée au projet soumis à l'enquête ne semble pas des plus pertinentes pour le Commissaire-enquêteur qui suggère plutôt l'aménagement de nouveaux escaliers en pierre ou en béton, aux normes cette fois et surtout esthétiques dans leur contexte spécifique.

Recommandation n°2- Jonction quai bas et quai haut au sud de l'amphithéâtre

L'idée d'avoir une passerelle en surélévation du passage existant en béton pourrait se concevoir si les surfaces végétalisées autour étaient vastes, ce qui n'est pas le cas ici, ajoutant de facto des complications pour la gestion des installations et des végétaux

Le Commissaire-enquêteur suggère un aménagement plus simple entre la promenade au fil de l'eau et le plateau supérieur, plus lisse pour les P.M.R. avec un itinéraire en béton (sablé) et aux normes, la végétation venant alors mettre en valeur les franges.

A SEREZIN-DU-RHONE

LE 13 mars 2013

Claude ROCHE,

*Commissaire-enquêteur
Juridiction de LYON*

